



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

ETAIT EXCUSEE : Mme Céline LEMBEZAT.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION DE THESE DANS LE CADRE DE LA
CONVENTION PARTENARIALE 2015-2018 ENTRE L'UPPA ET LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Par délibération du 1^{er} décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé la convention quadriennale conclue entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la période 2015-2018 pour :

- **le soutien aux projets de recherche** : financement d'une demi- allocation de thèse par an (15 000 € / thèse / an soit 180 000 €, sachant qu'une thèse dure 3 ans)
- **le soutien à la valorisation et au transfert de technologie** : financement d'une allocation post-doctorale par an (46 000 € / post-doc / an pendant 3 ans ou 2 x 23 000 €/ an pendant 3 ans soit 138 000 € pour la période 2015-2018),
- **l'appel à projet annuel** : financement de 25 000 € par an soit 100 000 € pour la période 2015-2018,
- **le soutien à l'organisation du Congrès Curie** en juin 2015 à Pau pour un montant de 2 000 €.

Par cette même délibération, le conseil communautaire a donné délégation au bureau pour retenir les projets à financer.

Un crédit de **116 000 €** correspondant à l'exécution des actions prévues dans le cadre de cette convention a été inscrit au budget 2018.

Ainsi, pour l'année 2018 et au vu des projets de thèses proposés par l'UPPA, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de financer** la thèse intitulée «*Quel rôle pour l'intercommunalité dans la lutte contre la précarité énergétique ?* » (Porteur du projet : Jean GOURDOU - PDP EA 1926), selon les modalités de financement précisées dans la convention avec l'UPPA soit **45 000 €** (15 000 € / an pendant 3 ans).

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 10/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/04/2018